



SMAMA

SYNDICAT MIXTE D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DE LA MAULDRE AVAL ET DE SES AFFLUENTS

6 rue des Grands Prés 78410 LA FALAISE
Téléphone : 01 30 95 64 45
Télécopie : 01 30 90 16 82
Courriel : syndicat.mauldre@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du comité syndical du 13 décembre 2019

L'an 2019, le 13 décembre, le Comité Syndical, légalement convoqué le 6 décembre 2019, s'est réuni à 9h30 en séance publique en Mairie de La Falaise, sous la présidence de Madame Maryse DI BERNARDO, présidente.

Etaient présents :

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise :
Aubergenville : Mme PRUVOST
Aulnay-sur-Mauldre : M. BROQUET
Épône : M. DAGORY, M. RIALLAND
La Falaise : Mme DI BERNARDO, M. PHELIPPOT
Nézel : M. OLLIVON

Communauté de communes Gally Mauldre :
Bazemont :, M. GASCOIN, M. NIGON
Herbeville : Mme GARNIER
Mareil-sur-Mauldre : Mme FILLON
Maule : M. CHOLET
Montainville : -

Etaient absents :

Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise :
Aubergenville : Mme MEUNIER
Aulnay-sur-Mauldre : -
Épône : M. WATELET (excusé)
La Falaise : -
Nézel : M. LABARTHE

Communauté de communes Gally Mauldre :
Bazemont : -
Herbeville : M. GAY
Mareil-sur-Mauldre : Mme ESCANDE (excusée)
Maule : M. SEGUIER (excusé)
Montainville : M. BOT, M. PASCAUD (excusés)

Nombre de délégués en exercice : 20 - Nombre de délégués présents avec voix délibérative : 12

Monsieur Samuel PHELIPPOT est élu secrétaire de séance.

Assistait en outre à la séance sans voix délibérative :

Mme Karine BARGAT-PAIS, secrétaire du SMAMA

Monsieur Samuel PHELIPPOT est élu secrétaire de séance.

* * *

Compte-rendu de la séance du 21 novembre 2019

Madame la Présidente en donne lecture. Une correction est à apporter pour confirmer la présence de M. GASCOIN, inscrit à la fois présent et absent. Le compte-rendu de la séance du 21 novembre 2019 est soumis au vote de l'assemblée : il est adopté à l'unanimité.

Communication(s) de la Présidente

Madame la Présidente remercie les membres présents en nombre en cette séance matinale, le quorum étant largement atteint, nécessaire pour rectifier la décision modificative adoptée le 21 novembre écoulé suite aux indications de la Trésorerie de Mantes.

1. Décision modificative n° 1 – Budget 2019

Lors de la précédente séance, le Conseil syndical avait voté la décision modificative suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 Art. 615232/011-833 – Réseaux Art. 6226/011-833 – Honoraires	- 5 140,00 € + 640,00 €	X	
Chapitre 65 Art. 6533/65-020 – Cot. retraite élus	+ 4 500,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 Art. 4541201801/041-833 – Txv cpte tiers	+ 1 296,00 €	Chapitre 041 Art. 2033 – Frais d'insertion	+ 1 296,00 €

La rectification à apporter concerne l'article 6533 : rachat de points pour la période de 2015 à 2019 de Madame la Présidente :

- ▶ Le montant initialement prévu de 4 500 € permettait de couvrir la partie due par le syndicat, du 1^{er} janvier 2015 au 30 septembre 2019
- ▶ Il doit être augmenté pour la partie due par Madame la présidente, compensée par le chèque émis par elle : en effet, la trésorerie nous a indiqué que ce chèque devait être encaissé par le SMAMA pour pouvoir être reversé, cumulé à la part SMAMA, au FONPEL.
- ▶ Enfin, il convient également de prévoir le dernier trimestre 2019, non couvert par le rachat de points, pour 480 € (240 € pour le SMAMA + 240 € pour Madame la présidente)

La décision modificative doit donc s'établir comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 011 Art. 615232/011-833 – Réseaux Art. 6226/011-833 – Honoraires	- 5 380,00 € + 640,00 €	Chapitre Art. 6459 – Remb. charges	+ 4 740 ,00 €
Chapitre 65 Art. 6533/65-020 – Cot. retraite élus	9 480,00 €		

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Chapitre 041 Art. 4541201801/041-833 – Txv cpte tiers	+ 1 296,00 €	Chapitre 041 Art. 2033 – Frais d'insertion	+ 1 296,00 €

Délibération n° 2019.110 adoptée à l'unanimité – Annule et remplace la délibération n° 2019.107 du 21 novembre 2019.

Questions diverses

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question posée, la séance est levée à 10h.

La Présidente,

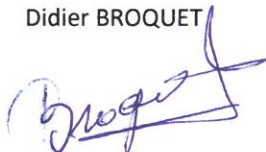


Maryse DI BERNARDO

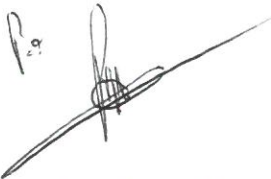
Le secrétaire de séance,

Samuel PHELIPPOT

Didier BROQUET



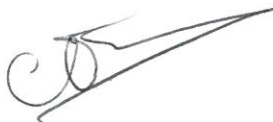
Philippe CHOLET



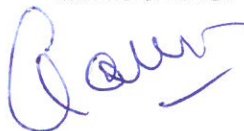
Pascal DAGORY



Claudie FILLON



Jeanne GARNIER



Jacques GASCOIN

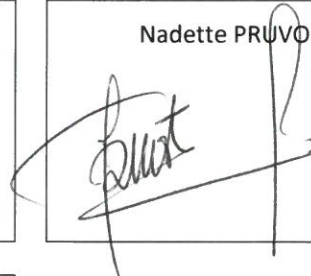
Thierry NIGON



Philippe OLLIVON



Nadette PRUVOST



Francis RIALLAND

